

En séance plénière, le 19 décembre, l'Assemblée a élu des titulaires aux sièges non permanents du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle qui sont devenus vacants à la fin de 1956. La Colombie, l'Irak et la Suède ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957, en remplacement de la Belgique, de l'Iran et du Pérou.

Six États ont été élus membres du Conseil économique et social pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957: le Pakistan, l'URSS et le Royaume-Uni ont été réélus, et le Mexique, la Pologne et la Finlande ont remplacé la Tchécoslovaquie, l'Équateur et la Norvège.

L'Inde et Haïti ont été réélus membres non administrants du Conseil de tutelle pour trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Le 28 novembre, la Sixième Commission des Nations Unies a décidé par voie de scrutin de porter de quinze à vingt et un le nombre des membres de la Commission du droit international.

La Sixième Commission a aussi décidé tacitement que, sur les six nouveaux sièges, l'un serait occupé par un pays de l'Europe orientale, un autre par un pays de l'Europe occidentale et trois par des pays de l'Afrique et de l'Asie. Le siège restant sera attribué alternativement à des pays de l'Amérique latine et du Commonwealth, soit immédiatement à un pays de l'Amérique latine et en 1962 à un pays du Commonwealth.

Après l'adoption du rapport de la Sixième Commission par l'Assemblée générale, les membres suivants ont été élus, le 18 décembre 1956, dès le premier tour de scrutin, à la Commission du droit international: MM. Spiropoulos (Grèce), Pal (Inde), Nervo (Mexique), Scelle (France), Amado (Brésil), Edmonds (É.-U.), Garcia-Amador (Cuba), Zourek (Tchécoslovaquie), Fitzmaurice (R.-U.), Tunkin (URSS), El-Khoury (Syrie), Daftary (Iran), Bartos (Yougoslavie), El-Eriam (Égypte), Sandstrom (Suède), Yokota (Japon), Ago (Italie), Khoman (Thaïlande), Hsu (Chine), François (Pays-Bas), Verdross (Autriche).



## ENTRAÎNEMENT D'AVIATEURS ALLEMANDS AU CANADA

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne vient de s'entendre avec le Gouvernement canadien en vue de faire former au Canada 360 aviateurs, qui constitueront les équipages d'un certain nombre de Sabre F86 remis à la République fédérale à titre d'aide mutuelle, et d'autres avions que l'Allemagne occidentale achètera au Canada.

La République fédérale d'Allemagne s'est engagée à rembourser au Gouvernement canadien les frais que celui-ci devra supporter pour maintenir les services d'entraînement aérien de l'OTAN pendant une période supplémentaire de plusieurs mois, en vue de compléter la formation des équipages allemands.

Les stagiaires doivent commencer à recevoir leur formation au Canada en 1957; on compte que vers le mois d'avril 1959, le projet sera exécuté complètement.